

Quelques réalisations en région :

Mise à jour de la plaquette hébergement des saisonniers agricoles et covid 19 ainsi que des outils d'appui au contrôle (fiche de synthèse et grille de contrôle) a été effectué.

Un document concernant l'accueil des jeunes travailleurs en entreprise agricole a été élaboré suite au groupe de travail agricole concernant la déclaration de dérogation aux travaux interdits. Le document de base a été transmis par le Puy-de-Dôme, celui-ci a été validé et amendé par le groupe de travail d'origine sur le sujet. Il a ensuite été complété par des éléments concernant la déclaration de dérogation, les travaux des jeunes de 14 à 16 ans pendant les vacances scolaires et un point sur les enfants de l'exploitant (suite à AT dans la région).

Intervention auprès de la MSA Ardèche Drôme Loire sur les délais excessifs de transmission des AT à la demande de la DDETS de la Drôme, un courrier officiel signé par le chef du Pôle T a été transmis au président de la MSA. Une réponse rapide a été apportée et la situation s'est normalisée, l'annuaire des sections concernées a de nouveau été transmis à la MSA et un contact existe désormais sur le sujet en cas de nouveau problème.

Appui de la référente régionale pour la relance de la CPHSCT Auvergne et des CTR Auvergne et Rhône-Alpes notamment par la prise de contact avec les MSA concernées, l'arrêt de dates et le suivi des réunions.

Des modèles de courriers ont été élaborés et intégrés dans wiki't sur les déclarations d'emploi des jeunes de 14 à 16 ans pendant les vacances scolaires.

élaboration d'un document sur la conduite et l'utilisation des véhicules et engins agricoles par les TRP afin de synthétiser la réglementation à destination des agents
http://intranet.direccte.gouv.fr/ara/PoleT/DSST/Risques%20et%20activit%c3%a9s/Documents/Risq_actv/Agriculture/Guide%20Conduite%20et%20Utilisation%20engins%20agricoles%20VD.PDF

2 Signalements machines dangereuses et équipements de travail en cours et 16 appui enquêtes AT pour les TRP

Service communication de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes - mai 2022



BILAN ACTIVITE AGRICOLE

en Auvergne-Rhône-Alpes

2021

L'interlocuteur régional
privilegié des entreprises, des
salariés, des consommateurs
et des personnes vulnérables

DREETS
Auvergne-Rhône-Alpes

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi du
travail et des solidarités

Copyright - MINEFI
©Dusan Kostic - stock.adobe.com

Quelques chiffres



463 interventions agriculture en ARA soit 9,1% du chiffre national des interventions en agriculture.

5 dérogations durée du travail, **5** PV concernant notamment la mise à disposition de travailleur d'équipement de travail ne permettant pas de préserver sa sécurité, l'emploi de travailleur sans titre de travail, absence de tenue du registre unique du personnel et d'enregistrement des horaires et

19 rapports.



2 actions de contrôles régionaux spécifiquement agricoles : contrôle des ICPE de stockage d'ammonitrate et contrôle des chantiers forestiers.



3 commissions mixtes paritaires régionales et 2 à 3 commissions mixtes paritaires par département suite à l'entrée en vigueur des conventions collectives nationales production agricole/CUMA et entreprises de travaux et services agricoles ruraux et forestiers.



3 réunions dans le cadre du COEF de filière bois-forêt, 1 GT LTI et une convention en cours d'élaboration.



51 visites des TRP en entreprises dont 10 déclarations de dérogation jeunes et 16 enquêtes AT.



2 réunions dans le cadre de la convention régionale d'intégration de la SST dans l'enseignement agricole.



20 contrôles pendant la semaine JAD (septembre)



1 comité de suivi de la convention de partenariat avec l'ONF qui a participé à la réunion des sections agricoles de mai.



2 réunions des sections agricoles en visioconférence (mai et novembre), 1 réunion « tour des sections agricoles » (juin) et un atelier scieries (décembre).

Quelques réalisations en départements :

une campagne de contrôles dans le secteur du paysagisme dans le département de l'Isère a donné lieu à des constats d'interprétations variées des dispositions légales et de la convention collective nationale déjà repérées lors de la campagne régionale de contrôle de 2018 notamment concernant la prise en compte et la rémunération des temps de trajet des conducteurs et des salariés alors même qu'un avenant a été conclu sur ce point en date du 26 avril 2019 et que la DGT nous avait demandé de rester vigilant sur son appropriation. Suite à ces contrôles, un contact a eu lieu entre l'agent de contrôle et l'UNEP au niveau local ; ce qui a donné lieu ensuite à l'envoi d'un courrier signé par les niveaux départemental, régional et national de l'UNEP et qui indiquait clairement que l'UNEP n'entendait pas inciter ses adhérents au respect des dispositions réglementaires sur le sujet de la rémunération des temps de trajet.

Après signalement par l'agent de cette difficulté à la référente régionale agriculture, l'attention de l'UNEP a été attirée sur ce point et il a été demandé que le positionnement soit cohérent avec la réglementation. L'UNEP s'est alors engagé à une information de ses adhérents.

Une enquête accident du travail par suicide dans le département du Rhône en collaboration avec un TRP qui s'est déroulé dans une entreprise de paysagisme de 15 salariés. Il s'agissait d'établir le lien entre l'acte suicidaire et le travail.

Action de contrôle du stockage de l'ammonitrate du Puy-de-Dôme.

Suite au volet agricole de la déclinaison régionale de l'action nationale de contrôle des ICPE qui concernait les lieux de stockage d'ammonitrate et à l'atelier thématique du mois de janvier 2020, les agents du Puy de Dôme ont effectué une campagne de contrôle sur le stockage d'ammonitrate dans les exploitations agricoles.

Une enquête accident du travail avec une ensileuse en Haute-Loire avec le TRP et une demande de vérification de conformité de la machine impliquée.

Participation d'un agent de contrôle à un groupe de travail national sur la prévention des incidents de contrôles.

Contrôles forestiers dans l'Ain, la Loire, le Rhône et la Haute Loire.

Dans l'Ain, les agents ont constaté que des entreprises qui avaient eu des sanctions administratives par le passé pour des PSI irrégulières ont recours aux services des mêmes bucherons slovaques ayant désormais le statut d'indépendants. Les agents alertent depuis déjà un certain temps et cela a été relayé à plusieurs reprises à la DGT sur la distorsion de concurrence liée à la levée de présomption de salariat dont sont exemptés les entrepreneurs étrangers et interrogent sur la possibilité de considérer que la présomption de salariat s'applique toutefois et qu'en l'absence de procédure de levée de présomption de salariat, ce sont aux entrepreneurs étrangers de prouver leur indépendance juridique réelle. Ce point n'est toujours pas tranché.

Dans la Loire, les agents constatent une évolution positive sur les déclarations de chantier qui leur parviennent suite à une action menée à destination des entrepreneurs de travaux forestiers.

Une plateforme de déclaration est en projet par l'opérateur Fibois.